



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Turquie

Question écrite n° 130973

Texte de la question

M. Michel Lefait interroge M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'état actuel des relations diplomatiques entre la France et la Turquie. En effet, depuis décembre 2011 et l'adoption par l'Assemblée nationale de la proposition de loi pénalisant la négation du génocide arménien, les liens entre Ankara et Paris ont été grandement affectés. Le gouvernement turc a rappelé son ambassadeur en France pour consultation, alors que le premier ministre Rəcəp Erdoğan a accusé la France d'avoir commis un génocide en Algérie, et dénoncé une manoeuvre aux fins électorales. Cependant, la récente décision du Conseil constitutionnel du 28 février 2012 venant censurer cette loi comme étant contraire à la liberté d'expression, a été saluée par le gouvernement turc qui l'a considérée comme « permettant d'éviter une probable grave crise entre la France et la Turquie ». Il lui demande donc où en est aujourd'hui la situation des relations bilatérales entre nos deux États après cette période de brouille diplomatique et commerciale.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130973

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2353

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)